Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **12 décembre à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M. Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier

Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint

Mme Valérie Carrère, directrice aux services techniques

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12182/12/18

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 21 novembre 2018

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 6 novembre 2018

5. MRC de Drummond, jour après jour…

6. Finances

A) Comptes à payer / Dépôt

B) Autorisation de paiements

B.1) Pluritec Ltée / Services professionnels pour le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

B.2) Fibre optique

B.2.1) C3F Télécom Inc. / Facturation d'octobre 2018

B.2.2) C3F Télécom Inc. / Facturation novembre 2018

B.2.3) Richard Lampron / Rencontre Skype pour ingénierie

C) Transferts budgétaires (neuf résolutions)

D) Appropriation de surplus budgétaires / PGMR

E) Acquisition de logiciels pour la gestion du cadastre et de matrices graphiques / 2e versement

F) PG Solutions / Contrat d'entretien et soutien

7. Administration

A) Projet de règlement MRC-864 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation intérieur à l'édifice qui abrite la MRC de Drummond / Présentation du règlement et avis de motion

B) Règlement MRC-863 sur les modalités de publication des avis publics de la MRC de Drummond / Adoption

C) Règlements MRC-848 à 861 sur les répartitions des sommes à percevoir par les municipalités en 2019 / Adoption

C.1) Règlement MRC-848 : Partie I – Administration générale
C.2) Règlement MRC-849 : Partie I – FQM
C.3) Règlement MRC-850 : Partie II – Programme rénovation
C.4) Règlement MRC-851 : Partie III – Entente de délégation de gestion SDED
C.5) Règlement MRC-852 : Partie IV – Développement territorial et régional
C.6) Règlement MRC-853 : Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses
C.7) Règlement MRC-854 : Partie VI – Écocentre
C.8) Règlement MRC-855 : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective
C.9) Règlement MRC-856 : Partie VIII – Cours d'eau
C.10) Règlement MRC-857 : Partie IX – Évaluation foncière
C.11) Règlement MRC-858 : Partie X – Subventions CM
C.12) Règlement MRC-859 : Partie XI – Services d'inspection bâtiments et environnement
C.13) Règlement MRC-860 : Partie XII – Forêt Drummond
C.14) Règlement MRC-861 : Partie XIII – Fibre optique

D) Planification stratégique / Adoption

8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

A) Approbation de modifications à des règlements et au plan d'urbanisme

A.1) L'Avenir

A.1.1) Règlement n° 724-18
Permettre la location à court terme d'habitations unifamiliales dans la zone AF7

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

12. Sécurité publique

A) Rapport du comité de Sécurité incendie / Dépôt du rapport

13. Développement économique, social et culturel

A) Protocoles d'entente / Autorisation de signature

A.1) Coopérative de solidarité artistique (AXART)

A.2) Musée national de la photographie

A.3) Société d'histoire de Drummond

A.4) Mouvement ESSARTS

A.5) Maison de la culture de L'Avenir

B) Modification à la politique du Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO)

C) Modification à la politique de développement du Fonds de la ruralité

14. Correspondances

A) Demandes d'appui

A.1) Ville de Drummondville / Demande pour les Jeux du Québec d'été

A.2) Saint-Marc-du-Lac-Long / Démarche visant à assurer la survie des dernières écoles des villages ruraux du Québec

A.3) FQM / Demande pour appuyer les francophones de l'Ontario

B) Informations générales

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2018

MRC12183/12/18

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 21 novembre 2018.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 6 NOVEMBRE 2018

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 6 novembre, tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR…

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de décembre 2018 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le secrétaire-trésorier dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2018. Il n'y a pas de question.

Décembre 2018	
Factures incompressibles acquittées	419 631,91 $
Factures approuvées	44 485,05 $
Rémunérations	8 256,76 $
Allocations de dépenses	4 128,38 $
Remboursement des dépenses	52,20 $

B) AUTORISATION DE PAIEMENTS

B.1) Pluritec Ltée / Services professionnels pour le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

MRC12184/12/18

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels pour l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) a été octroyé à Pluritec Ltée;

CONSIDÉRANT les modalités de paiement liées à ce contrat;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux avec le dépôt du rapport n° 2 ainsi que réception de la facture n° 20598 par Pluritec Ltée;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement au montant de 9 479,50 $ plus taxes.

ADOPTÉ

B.2) Fibre optique

B.2.1) C3F Télécom Inc. / Facturation d'octobre 2018

MRC12185/12/18

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'ingénierie a été attribué à la firme C3F, « Fourniture de services professionnels pour la conception d'un réseau de fibre optique », signé le 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le travail de revue de conception est amorcé;

CONSIDÉRANT le calendrier des déboursés déposé à jour et échelonné sur la durée du mandat;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement au montant de 86 620,00 $ plus taxes.

ADOPTÉ

B.2.2) C3F Télécom Inc. / Facturation novembre 2018

MRC12186/12/18

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'ingénierie a été attribué à la firme C3F, «Fourniture de services professionnels pour la conception d'un réseau de fibre optique», signé le 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le travail de revue de conception est amorcé;

CONSIDÉRANT le calendrier des déboursés à jour déposé et échelonnée sur la durée du mandat;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Robert Corriveau
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement au montant de 97 160,00 $ plus taxes.

ADOPTÉ

B.2.3) Richard Lampron / Rencontre Skype pour ingénierie

MRC12187/12/18

CONSIDÉRANT le mandat pour services professionnels d'accompagnement dans la réalisation des plans et devis du dossier de fibre optique octroyé à Richard Lampron;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le consultant depuis;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1051 datée du 29 novembre 2018 reçue à la MRC;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement de la facture de Richard Lampron portant le numéro 1051 et datée du 29 novembre 2018 au montant de 1 500 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

C) TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (NEUF RÉSOLUTIONS)

MRC12188/12/18

CONSIDÉRANT la décision du conseil de donner suite aux recommandations du vérificateur comptable de façon à améliorer la gestion des transferts budgétaires;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses du poste *Frais de formation 1%* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses du poste *Location d'équipements* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses du poste *Papeterie et fournitures* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le surplus des postes *Immobilisation* dans la section administration et *Frais de formation 1%* dans la section aménagement du budget administration générale pour 2018;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

DE MODIFIER les postes budgétaires de 2018 en diminuant de 3 000 $ le poste *Frais de formation 1%* dans la section aménagement et de diminuer de 3 900 $ le poste *Immobilisation* dans la section administration pour affecter 5 600 $ au poste *Frais de formation 1%* dans la section administration, pour affecter 500 $ au poste *Location d'équipements* dans la section administration et affecter 800 $ au poste *Papeterie et fournitures* dans la section administration du budget administration générale pour 2018.

ADOPTÉ

MRC12189/12/18

CONSIDÉRANT la décision du conseil de donner suite aux recommandations du vérificateur comptable de façon à améliorer la gestion des transferts budgétaires;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses du poste *Frais de déplacement* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses du poste *Services internet* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses du poste *Entretien informatique* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses pour la modification du site web du poste *Services professionnels* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le surplus des postes *Publicités, informations et abonnements, Services professionnels; Archivage & R.H.* et *Services juridiques* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

DE MODIFIER les postes budgétaires de 2018 en diminuant de 3 000 $ le poste *Publicités, informations et abonnements*, de diminuer de 7 500 $ le poste *Services professionnels Archivage & R.H.*, et de diminuer de 1 250 $ le poste *Services juridiques* dans la section administration pour affecter 3 000 $ au poste *Frais de déplacement* dans la section administration, pour affecter 7 500 $ au poste *Services professionnels* dans la section administration, pour affecter 250 $ au poste *Services internet* dans la section administration et pour affecter 1 000 $ au poste *Entretien informatique* dans la section administration du budget administration générale pour 2018.

ADOPTÉ

MRC12190/12/18

CONSIDÉRANT la décision du conseil de donner suite aux recommandations du vérificateur comptable de façon à améliorer la gestion des transferts budgétaires;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel en 2018;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses du poste *Salaire secrétaire & administration* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le surplus du poste *Salaire greffier* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le surplus du poste *Assurances collectives* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

DE MODIFIER les postes budgétaires de 2018 en diminuant de 32 100 $ le poste *Salaire greffier* et de diminuer de 625 $ le poste *Assurances collectives* dans la section administration pour affecter 32 725 $ au poste *Salaire secrétaire & administration* dans la section administration du budget administration générale pour 2018.

ADOPTÉ

MRC12191/12/18

CONSIDÉRANT la décision du conseil de donner suite aux recommandations du vérificateur comptable de façon à améliorer la gestion des transferts budgétaires;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel en 2018;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses du poste *Salaire secrétaire-trésorier (DG)* dans la section administration du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT les surplus accumulés en 2017 dans le budget administration générale;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'APPROPRIER à même les surplus 2017 du budget administration générale 17 780 $ pour l'affecter au poste *Salaire secrétaire-trésorier (DG)* dans la section administration du budget administration générale pour 2018.

ADOPTÉ

MRC12192/12/18

CONSIDÉRANT la décision du conseil de donner suite aux recommandations du vérificateur comptable de façon à améliorer la gestion des transferts budgétaires;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de l'agente en développement agricole est inscrit au poste *Services professionnels* dans la section aménagement du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le surplus du poste *Services professionnels* dans la section aménagement du budget administration générale pour 2018;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

DE MODIFIER les postes budgétaires de 2018 en diminuant de 45 876 $ le poste *Services professionnels* dans la section aménagement pour affecter 33 734 $ au poste *Salaire aménagiste & PGMR*, 9 457 $ au poste *Salaire cartographie*, 1 874 $ au poste *Fonds des services de santé*, 237 $ au poste *C.S.S.T.*, 574 $ au poste *Régime québécois d'assurance parentale* du budget administration générale pour 2018.

ADOPTÉ

MRC12193/12/18

CONSIDÉRANT la décision du conseil de donner suite aux recommandations du vérificateur comptable de façon à améliorer la gestion des transferts budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le colloque des aménagistes n'était pas prévue au budget 2018;

CONSIDÉRANT qu'une partie des avis publics était inscrite au poste *Services professionnels* dans la section aménagement du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le surplus du poste *Services professionnels* dans la section aménagement du budget administration générale pour 2018;

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

DE MODIFIER les postes budgétaires de 2018 en diminuant de 1 500 $ le poste *Services professionnels* dans la section aménagement pour affecter 1 000 $ au poste *Avis public*, 500$ au poste *Cotisations, abonnements & associations* dans la section aménagement du budget administration générale pour 2018.

ADOPTÉ

MRC12194/12/18

CONSIDÉRANT la décision du conseil de donner suite aux recommandations du vérificateur comptable de façon à améliorer la gestion des transferts budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une réunion de plus du conseil des maires;

CONSIDÉRANT la dépense non prévue au poste *Rémunération des élus*, *Fonds des services de santé* et *Régime québécois d'assurance parentale* du budget rémunération des élus pour 2018;

CONSIDÉRANT les surplus accumulés en 2017 du budget rémunération des élus;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'APPROPRIER les surplus 2017 de 3 617 $ du budget rémunération des élus pour affecter 3 445 $ au poste *Rémunération des élus*, 146 $ au poste *Fonds des services de santé* et 26 $ au poste *Régime québécois d'assurance parentale* du budget rémunération des élus pour 2018.

ADOPTÉ

MRC12195/12/18

CONSIDÉRANT la décision du conseil de donner suite aux recommandations du vérificateur comptable de façon à améliorer la gestion des transferts budgétaires;

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions en évaluation, un employé peut se présenter plus d'une fois à la même propriété;

CONSIDÉRANT les dépenses non prévues au poste *Frais de déplacement* du budget évaluation pour 2018;

CONSIDÉRANT les dépenses non prévues au poste *Papeterie et fournitures* du budget évaluation pour 2018;

CONSIDÉRANT le surplus des postes *Services professionnels (PG)* et *Immobilisation* du budget évaluation pour 2018;

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

DE MODIFIER les postes budgétaires de 2018 en diminuant de 7 800 $ le poste *Services professionnels (PG)* pour l'affecter au poste *Frais de déplacement* et de diminuer de 1 750 $ le poste le poste *Immobilisation* pour l'affecter au poste *Papeterie et fournitures* du budget évaluation pour 2018.

ADOPTÉ

MRC12196/12/18

CONSIDÉRANT la décision du conseil de donner suite aux recommandations du vérificateur comptable de façon à améliorer la gestion des transferts budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le colloque des aménagistes n'était pas prévue au budget 2018;

CONSIDÉRANT le dépassement des dépenses du poste *Frais de déplacement* dans la section incendie du budget administration générale pour 2018;

CONSIDÉRANT le surplus du poste *Honoraires professionnels* dans la section incendie du budget administration générale pour 2018;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Robert Julien
ET RÉSOLU

DE MODIFIER les postes budgétaires de 2018 en diminuant de 750 $ le poste *Honoraires professionnels* dans la section incendie pour l'affecter au poste *Frais de déplacement* dans la section incendie du budget administration générale pour 2018.

ADOPTÉ

D) APPROPRIATION DE SURPLUS BUDGÉTAIRES / PGMR

MRC12197/12/18

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2015 la MRC de Drummond adoptait un Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE le 22 novembre 2017, la MRC de Drummond adoptait le budget administration générale, section gestion des matières résiduelles pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 000 $ a été retenu dans le budget PGMR 2018 pour la réalisation de l'action 24, *Élaborer un modèle de PGMR pour les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition (CRD,)* pour l'obtention d'un permis dans le cadre de travaux de grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE l'action 24 ne peut se réaliser en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a prévu, dans sa planification stratégique, la mise en œuvre des recommandations de la CCEDU, dont l'adoption d'un règlement sur la mise en valeur des résidus de construction, rénovation et démolition en lien avec l'émission de permis du service de l'urbanisme en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite travailler en collaboration avec la Ville de Drummondville pour une meilleure gestion des résidus de CRD par les entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles ont été informés de la situation et qu'ils sont d'accord pour reporter l'action 24 en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les sommes d'argent non dépensées dans le budget PGMR 2018 seront versées dans les surplus de l'année 2018 après la vérification des livres comptables;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'action 24 est estimé à 3 000 $;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles recommandent au conseil de la MRC de reporter la dépense de 3 000 $ à l'année 2019 pour la réalisation de l'action 24;

Il est proposé par Albert Lacroix
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'appropriation de surplus d'un montant de 3 000 $ dans le budget 2018 administration générale section gestion des matières résiduelles pour la réalisation de l'action 24 en 2019.

ADOPTÉ

E) ACQUISITION DE LOGICIELS POUR LA GESTION DU CADASTRE ET DE MATRICES GRAPHIQUES / 2E VERSEMENT

MRC12198/12/18

CONSIDÉRANT la résolution MRC11909/01/18;

CONSIDÉRANT l'acquisition de logiciels du Groupe de géomatique Azimut et le traitement des matrices des douze municipalités dont le territoire a été rénové;

CONSIDÉRANT QUE le coût des licences a été réparti sur deux ans;

CONSIDÉRANT QU'il faut procéder au 2e versement pour l'acquisition des licences pour la gestion du cadastre et des matrices graphiques;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER au paiement du 2e versement au montant de 23 492,50 $ plus taxes.

D'AUTORISER le paiement de la somme due à même la Partie XI – Évaluation foncière aux prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ

F) PG SOLUTIONS / CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN

MRC12199/12/18

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond faisait l'acquisition en 2014 d'un logiciel hybride de PG Solutions tel que spécifié à la résolution *MRC10812/10/14* et qu'il est prévu, à l'article 1.3.2 de l'entente signée le 27 novembre 2014, de renouveler annuellement l'entente afin de conserver son droit d'utilisation sur le logiciel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par la firme PG Solutions tout au long de l'année 2018 et qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien dudit logiciel;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER le contrat d'entretien et de soutien du logiciel pour l'année 2019, au montant de 38 090 $ plus taxes.

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement au montant de 38 090 $ plus taxes.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) PROJET DE RÈGLEMENT MRC-864 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEUR À L'ÉDIFICE QUI ABRITE LA MRC DE DRUMMOND / PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

L'OBJET DE CE RÈGLEMENT PORTE SUR L'EMPRUNT POUR LES RÉNOVATIONS DE L'ÉDIFICE DE LA MRC DE DRUMMOND

RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-864 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURS À L'ÉDIFICE QUI ABRITE LA MRC DE DRUMMOND

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est donné par Diane Bourgeois à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption le règlement numéro MRC-864 qui aura pour effet de décréter un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation intérieur à l'édifice qui abrite la MRC de Drummond et qui est situé au 436 de la rue Lindsay à Drummondville. Selon les évaluations préliminaires, ce projet a une valeur approximative de 450 000 $.

Copie du projet de règlement MRC-864 est remise à tous les membres du conseil de la MRC de Drummond conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

B) RÈGLEMENT MRC-863 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DE DRUMMOND / ADOPTION

MRC12200/12/18

CONSIDÉRANT QUE les articles 433.1 à 433.4 ont été introduits au *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) (ci-après appelé « C.M. ») par l'adoption, le 16 juin 2017, de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, c. 13), et permettent ainsi aux municipalités de déterminer, par règlement, les modalités de publication de leurs avis publics;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond (ci-après appelée « MRC ») désire se prévaloir des dispositions de la loi en adoptant un règlement qui établit les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QUE la MRC maintiendra pendant quelque temps les avis publics complets ou des mentions de ceux-ci dans les journaux afin de permettre aux citoyens de s'adapter au nouveau mode de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 21 novembre 2018;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement MRC-863 sur les modalités de publication des avis publics de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

C) RÈGLEMENTS MRC-848 À 861 SUR LES RÉPARTITIONS DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉS EN 2019 / ADOPTION

C.1) Règlement MRC-848 : Partie I – Administration générale

MRC12201/12/18

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-848 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités, le programme PAIR et la bâtisse et comportant des revenus et dépenses de 2 959 831 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-848 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

C.2) Règlement MRC-849 : Partie I – FQM

MRC12202/12/18

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-849 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'adhésion à la FQM et comportant des revenus et dépenses de 25 508,28 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-849 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville et la Municipalité de Saint-Cyrille-de Wendover

ADOPTÉ

C.3) Règlement MRC-850 : Partie II – Programmes rénovation

MRC12203/12/18

Il est proposé par Albert Lacroix
Appuyé par Robert Julien
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-850 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation et comportant des revenus et dépenses de 401 000 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-850 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

C.4) Règlement MRC-851 : Partie III – Entente de délégation de gestion SDED

MRC12204/12/18

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-851 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'entente de délégation de gestion à la Société de développement économique de Drummondville (SDED) et comportant des revenus et dépenses de 1 028 766 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-851 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

C.5) Règlement MRC-852 : Partie IV – Développement territorial et régional

MRC12204/12/18

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-852 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds de Développement des Territoires (FDT) et comportant des revenus et dépenses de 669 243 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-852 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

C.6) Règlement MRC-853 : Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses

MRC12206/12/18

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-853 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses et comportant des revenus et dépenses de 35 172 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-853 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

C.7) Règlement MRC-854 : Partie VI – Écocentre

MRC12207/12/18

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-854 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets et comportant des revenus et dépenses de 990 034 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-854 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

C.8) Règlement MRC-855 : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective

MRC12208/12/18

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-855 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement, le recyclage et la cueillette sélective des matières résiduelles et organiques et comportant des revenus et dépenses de 3 061 171 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-855 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

C.9) Règlement MRC-856 : Partie VIII – Cours d'eau

MRC12209/12/18

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Robert Julien
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-856 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 229 629 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-856 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

C.10) Règlement MRC-857 : Partie IX – Évaluation foncière

MRC12210/12/18

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-857 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière, soit la tenue à jour, l'équilibration et autres responsabilités, des municipalités régies par le *Code municipal du Québec* et comportant des revenus et dépenses de 650 131 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-857 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.11) Règlement MRC-858 : Partie X – Subventions CM

MRC12211/12/18

Il est proposé par Robert Corriveau
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-858 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes par les municipalités régies par le Code municipal et comportant des revenus et dépenses de 27 756,49 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-858 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville et certaines municipalités.

ADOPTÉ

C.12) Règlement MRC-859 : Partie XI – Services d'inspection bâtiments et environnement

MRC12212/12/18

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-859 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection des bâtiments et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 81 811 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-859 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.13) Règlement MRC-860 : Partie XII – Forêt Drummond

MRC12213/12/18

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-860 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la Forêt Drummond et comportant des revenus et dépenses de 410 709 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC-860 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

C.14) Règlement MRC-861 : Partie XIII – Fibre optique

MRC12214/12/18

Il est proposé par Robert Corriveau
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

QUE le règlement MRC-861 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la fibre optique et comportant des revenus et dépenses de 96 925 $ soit adopté.

Copie du règlement MRC- 861 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Cette partie de budget concerne seulement les municipalités participantes au projet.

ADOPTÉ

D) PLANIFICATION STRATÉGIQUE / ADOPTION

MRC12215/12/18

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entamé une révision de sa planification stratégique de 2015-2018 pour une période de quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé un mandat à Groupe Conseils MCG afin de le soutenir dans cette révision;

CONSIDÉRANT les rencontres de travail avec les élus et avec l'équipe de la MRC;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le document Plan stratégique 2019-2022 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1er décembre 2018 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET AU PLAN D'URBANISME

A.1) L'Avenir

A.1.1) Règlement nº 724-18
Permettre la location à court terme d'habitations unifamiliales dans la zone AF7

MRC12216/12/18

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement no 724-18 modifiant son règlement de zonage nº 654-12;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de permettre la location à court terme (31 jours et moins; résidence de tourisme) d'habitations unifamiliales dans la zone AF7, sous réserve de certaines exigences;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 724-18 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de L'Avenir, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 724-18 à la Municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun item n'est discuté à ce point.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item n'est discuté à ce point.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉPÔT DU RAPPORT

M. Alexandre Cusson dépose le rapport du comité de Sécurité publique de la rencontre du 20 novembre 2018. Il n'y a aucune question.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) PROTOCOLES D'ENTENTE / AUTORISATION DE SIGNATURE

A.1) Coopérative de solidarité artistique (AXART)

MRC12217/12/18

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 14 décembre 2016 à l'adoption de son cinquième plan d'action triennal 2017–2019 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE l'action 7 du plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaisse et supporte financièrement des organismes culturels professionnels de son territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culturel de la MRC de Drummond, à reconnaître et supporter financièrement ledit organisme afin qu'il puisse entre autres opérer un lieu de diffusion au centre-ville et développer un ensemble de produits et de services accessibles à l'ensemble des artistes des municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique pour l'année 2019;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2019 avec la Coop de solidarité artistique de la MRC de Drummond.

D'AUTORISER le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

A.2) Musée national de la photographie

MRC12218/12/18

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 14 décembre 2016 à l'adoption de son cinquième plan d'action triennal 2017–2019 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE l'action 7 du plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaisse et supporte financièrement des organismes culturels professionnels de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité culturel de la MRC de Drummond à reconnaître et supporter financièrement le Musée national de la photographie, afin que ledit organisme puisse s'acquitter de son mandat et de sa mission prévus dans son plan de développement stratégique, notamment en ce qui a trait aux normes muséales et au développement de sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique pour l'année 2019;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2019 avec le Musée national de la photographie.

D'AUTORISER le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

A.3) Société d'histoire de Drummond

MRC12219/12/18

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 14 décembre 2016 à l'adoption de son cinquième plan d'action triennal 2017–2019 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE l'action 7 du plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaisse et supporte financièrement des organismes culturels professionnels de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité culturel de la MRC de Drummond, à reconnaître et supporter financièrement la Société d'histoire de Drummond, afin que ledit organisme puisse développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique pour l'année 2019;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2019 avec la Société d'histoire de Drummond.

D'AUTORISER le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

A.4) Mouvement ESSARTS

MRC12220/12/18

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 14 décembre 2016 à l'adoption de son cinquième plan d'action triennal 2017–2019 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE l'action 7 du plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaisse et supporte financièrement des organismes culturels professionnels de son territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culturel de la MRC de Drummond, à reconnaître et supporter financièrement ledit organisme afin qu'il puisse entre autres opérer un lieu de diffusion et développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des citoyens du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique pour l'année 2019;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2019 avec Mouvement ESSARTS.

D'AUTORISER le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

A.5) Maison de la Culture de L'Avenir

MRC12221/12/18

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé le 14 décembre 2016 à l'adoption de son cinquième plan d'action triennal 2017–2019 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE l'action 7 du plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaisse et supporte financièrement des organismes culturels professionnels de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité culturel de la MRC de Drummond, à reconnaître et supporter financièrement la Maison de la Culture de L'Avenir, afin que ledit organisme puisse entre autres opérer un lieu de diffusion des arts de la scène et développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique pour l'année 2019;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2019 avec la Maison de la culture de L'Avenir.

D'AUTORISER le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

B) MODIFICATION À LA POLITIQUE DU FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (FASO)

MRC12222/12/18

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse des demandes de financement se sont rencontrés le 18 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO) de la MRC de Drummond vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la révision de la politique et a suggéré le changement suivant :

- Le comité se réserve le droit de soutenir une action, un événement ou un projet qui ne cadre pas complètement avec la politique du Fonds, mais toutefois, qui apporterait des retombées auprès de la population de la MRC de Drummond. Une somme représentant 10 % de l'enveloppe annuelle, si disponible au moment de la demande, pourrait servir afin de soutenir d'autres projets.

CONSIDÉRANT QUE cette modification fait l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCEPTER la modification proposée par le comité d'analyse des demandes de financement concernant la politique du FASO.

ADOPTÉ

C) MODIFICATION À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU FONDS DE LA RURALITÉ

MRC12223/12/18

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est gestionnaire du Fonds de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 20 novembre 2018 afin de revoir la politique de développement du Fonds de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE de légères modifications ont été apportées à l'ancienne politique et que ces dernières ont été approuvées par les membres du comité de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le prochain appel de projets dans le cadre du Fonds de la ruralité sera lancé le 7 janvier jusqu'au 19 avril 2019;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte la nouvelle version de la politique de développement du Fonds de la ruralité.

ADOPTÉ

14. CORRESPONDANCES

A) DEMANDES D'APPUI

A.1) Ville de Drummondville / Demande pour les Jeux du Québec d'été

MRC12224/12/18

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville souhaite obtenir l'appui de la MRC de Drummond pour l'obtention des Jeux du Québec d'été 2022;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une excellente occasion pour la région de s'entraider vers des objectifs communs;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention des Jeux permettra de favoriser le développement de nos jeunes tout en contribuant au développement économique et sportif de la région;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la finale des Jeux du Québec sera un atout majeur pour l'ensemble de la population de la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire s'investir à la réussite de ce projet;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande de la Ville de Drummondville pour l'obtention des Jeux du Québec 2022.

DE COLLABORER avec la Ville de Drummondville à titre de partenaire de ce projet.

ADOPTÉ

A.2) Saint-Marc-du-Lac-Long / Démarche visant à assurer la survie des dernières écoles des villages ruraux du Québec

MRC12225/12/18

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après Loi) permet aux parents de choisir leur école en présentant une demande spécifique à leur commission scolaire;

CONSIDÉRANT la résolution 2018 10 248 de la Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long demandant que soient maintenues et intensifiées les actions pour modifier les dispositions de la Loi concernant le droit des parents pour le choix de leur école dans le cas spécifique où le maintien de la dernière école du village est menacé en raison de l'application de cette Loi;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique touche plusieurs petits villages du Québec;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long dans la sauvegarde de son école primaire.

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long.

ADOPTÉ

A.3) FQM / Demande pour appuyer les francophones de l'Ontario

MRC12226/12/18

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

CONSIDÉRANT la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

CONSIDÉRANT la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

CONSIDÉRANT QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

CONSIDÉRANT la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Albert Lacroix
ET RÉSOLU

QUE la MRC de Drummond demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario.

QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario.

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

30 octobre 2018	MRC de Beauce-Sartigan / Demande d'un nouveau fonds pour maintenir les services de proximité
8 novembre 2018	MRC de L'Assomption / Appui à la MRC de Drummond pour demander à la SHQ de modifier la demande d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion
8 novembre 2018	MRC de Roussillon / Demande d'appui et correspondance sur les espèces exotiques envahissantes
13 novembre 2018	UMQ / Renouvellement de la cotisation
13 novembre 2018	Transports Québec / Aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte
13 novembre 2018	Ressources Utica / Avis en vertu de la *Loi sur les hydrocarbures*
14 novembre 2018	Repsol Pétrole et Gaz Canada / Avis relatif aux licences d'exploration d'hydrocarbures en vigueur sur le territoire de la MRC de Drummond
15 novembre 2018	Commission municipale / Nouveau mandat en matière de vérification

19 novembre 2018	Fonds de solidarité FQM / Rapport d'activité et de développement durable 2018
21 novembre 2018	Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long / Démarche visant à assurer la survie des dernières écoles des villages ruraux du Québec
21 novembre 2018	MRC de La Rivière-du-Nord / Appui à la MRC de Drummond pour demander à la SHQ de modifier la demande d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion
22 novembre 2018	MRC de La Rivière-du-Nord / Appui à la MRC de Drummond pour dénoncer la période retenue pour l'élection municipale
22 novembre 2018	Société d'histoire de Drummond / Demande pour augmenter l'aide au fonctionnement octroyé par la MRC de Drummond
26 novembre 2018	FQM / Demande pour appuyer les francophones de l'Ontario
26 novembre 2018	Culture Centre-du-Québec / Remerciements pour votre collaboration au GalArt 2018
29 novembre 2018	Office des personnes handicapées / Offre de soutien-conseil
29 novembre 2018	Ressources et énergie Squatex / Avis à la MRC de Drummond et aux propriétaires fonciers concernés
30 novembre 2018	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles / Avis des titulaires de licence d'exploration aux propriétaires fonciers, à la municipalité locale et à la municipalité régionale

15. DIVERS

Aucun item n'est discuté à ce point.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question n'est posée par le public.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12227/12/18

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 h 44.

Alexandre Cusson
Préfet

Guy Drouin
Secrétaire-trésorier